

Vous voulez étudier à l'étranger ?

Comment préparer son projet ? Comment choisir sa destination ? Calendrier des démarches ? Comment boucler votre budget ? Autant de points à étudier de très près pour réussir votre séjour à l'étranger.

Pour quelles raisons partir :

- Découvrir une nouvelle approche des disciplines et une nouvelle pédagogie
- Vivre une expérience culturelle et personnelle enrichissante
- Développer ses compétences linguistiques
- Faire preuve de capacités d'adaptation
- Améliorer son employabilité

Les possibilités de départ :

Vous pouvez partir soit à **titre individuel** soit **dans le cadre de programmes d'échanges**.

1. Partir à titre individuel (free mover)

Vous pouvez partir à l'étranger par vos propres moyens. Il s'agit d'une démarche personnelle.

Vous devez pour cela prendre contact avec l'université dans laquelle vous souhaitez faire vos études ou vous adresser au service culturel de l'Ambassade du pays concerné pour obtenir des renseignements sur les différentes universités.

Dans ce cas vous ne serez plus inscrit à l'UNS/UCA lors de votre séjour à l'étranger.

Vous serez inscrit dans l'université étrangère que vous aurez choisie et serez considéré comme un étudiant de cette université, au même titre que les autres étudiants. **Vous obtiendrez un diplôme de cette université.**

A votre retour en France, **il vous appartiendra de demander une équivalence de ce diplôme étranger.**

Vous ne serez pas éligible aux bourses d'aides à la mobilité proposées aux étudiants des programmes d'échanges internationaux.

2. Partir dans le cadre des PROGRAMMES D'ECHANGES pour suivre des cours dans une université étrangère

Seuls les étudiants inscrits à l'UNS/UCA peuvent déposer un dossier de candidature auprès du service RI UNS/UCA.

Qu'est-ce qu'un programme d'échange ?

Le séjour à l'étranger (études, stage, projet de recherche) est validé dans le cursus de/par l'université d'origine avec l'accord préalable du responsable de filière de l'UNS/UCA et de l'établissement d'accueil (c'est ce que l'on appelle le Learning Agreement), sans pouvoir prétendre à obtenir un diplôme de cette université (sauf entente bilatérale spécifique, accord de double diplôme ou diplôme conjoint) mais en bénéficiant d'un certain nombre d'avantages :

Dans l'université d'accueil :

Vous n'avez pas à payer de frais d'inscription et vous bénéficiez en général :

- d'un accueil particulier
- d'une aide à la recherche d'un logement
- de cours de langues gratuits

A l'Université de Nice (UNS/UCA) :

Vous gardez votre statut d'étudiant et vous conservez votre bourse nationale.

La période d'études effectuée à l'étranger est validée à votre retour pour l'obtention du diplôme que vous préparez selon les termes inscrits dans votre contrat d'études (Learning Agreement).

Enfin, vous pourrez, dans la plupart des cas, bénéficier d'une aide financière à la mobilité internationale (selon critères).

Comment préparer son projet ?

Partir pour un long séjour à l'étranger, cela se prépare. Il faut compter environ 8 mois pour préparer les grandes étapes de son projet d'études.

Votre première préoccupation doit-être d'ordre pédagogique.

Comment ce séjour à l'étranger va-t-il s'intégrer dans votre projet d'études ?

Quel atout va-t-il représenter dans votre future recherche d'un emploi ?

Comment choisir sa destination ?

La Faculté des Sciences entretient des rapports privilégiés avec plusieurs groupes de pays (Union Européenne, Afrique du Nord, Amérique du Nord dont le Québec et l'Ontario, Asie).

Programme BCI (Québec) : <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/je-suis-inscrit-dans-un-etablissement-etranger/>

Pour connaître les diverses possibilités, vous devez contacter le Bureau des Relations Internationales de la Faculté des Sciences (BRI Sciences). Discutez de votre projet avec le correspondant Relations Internationales de votre département d'enseignement. Pour les pays de l'UE, une liste des accords Erasmus passés avec les universités partenaires et qui concernent votre discipline est disponible auprès du Bureau des Relations Internationales et sur la page internet Relations Internationales de l'UFR Sciences (<http://unice.fr/faculte-des-sciences/international/accords-et-conventions-internationales>).

Les conditions requises : Il existe deux types de mobilité :

Etudes

Les étudiants peuvent obtenir une bourse pour effectuer une période d'études dans un autre établissement européen, à partir de la **deuxième année d'études pour une durée comprise entre 3 et 12 mois**. Les étudiants bénéficient de 12 mois de mobilités, études et/ou stages, par cycle d'étude (Licence, Master, Doctorat).

La période d'études effectuée à l'étranger est encadrée par l'établissement d'envoi (français) et l'établissement d'accueil. Elle est reconnue pour l'obtention du diplôme en France grâce aux crédits ECTS et au contrat d'études (Learning Agreement) que l'étudiant signe avant son départ.

Stages

Les mobilités des étudiants peuvent s'effectuer sous la forme d'un **stage dans une entreprise ou un laboratoire** dans un autre pays européen. Les étudiants peuvent partir en stage **dès la première année d'études pour une durée de 2 mois à 12 mois**. Les étudiants bénéficient de 12 mois de mobilités, études et/ou stages, par cycle d'étude (Licence, Master, Doctorat).

La période de stage effectuée à l'étranger est encadrée par l'établissement d'envoi (français) et l'entreprise/laboratoire d'accueil qui concluent avec l'étudiant une **convention de stage**.

Les droits d'inscription étant payés dans l'université d'origine, il n'y a pas de frais de scolarité à acquitter à l'étranger.

Attention : la sélection du dossier par l'UNS/UCA ne garantit pas l'admission par l'université d'accueil à l'étranger.

Calendrier des démarches et constitution du dossier de candidature :

Pour élaborer votre projet de départ à l'étranger en tenant compte de tous les aspects (pédagogique, administratif, budgétaire, etc.) vous devez vous préoccuper de la marche à suivre le plus tôt possible. Il vous appartient également d'assister aux réunions d'information organisées à votre intention par le BRI Sciences.

Dates limites de candidatures :

Candidatures HORS EUROPE (Etats-Unis, Australie, Canada)

Date limite de dépôt du dossier de candidature au BRI Sciences : **début janvier 2019**

Candidatures ERASMUS+ ou dans un pays de l'Union Européenne :

Date limite de dépôt du dossier de candidature au BRI Sciences : **début janvier 2019**

Les dossiers de candidature Europe et Hors Europe sont à demander auprès du BRI Sciences, ils sont également disponibles sur le site de la Faculté des Sciences : <http://unice.fr/faculte-des-sciences/international/partir-etudier-a-letranger>.

Les aides financières à la mobilité internationale :

Des aides à la mobilité internationale sont à votre disposition pour effectuer votre séjour à l'étranger, selon la destination choisie et sous conditions de ressources. Les dossiers à constituer sont remis par le Bureau des Relations Internationales après que votre candidature ait été retenue par les commissions de sélection ad hoc.

Quelle aide financière pouvez-vous solliciter ?

Selon votre situation familiale et vos ressources, vous pouvez solliciter les aides financières citées ci-dessous :

Allocation ERASMUS (études ou stage) : cette allocation est allouée pour une mobilité **en Europe** pour une période d'études ou pour effectuer un stage.

Bourse Régionale de la Région PACA (PRAME, études ou stage)

Cette bourse est allouée pour effectuer un stage **en Europe et Hors Europe** (cf conditions d'éligibilité).

Bourse AMI (études ou stage) : Aide à la Mobilité Internationale du MESRI

Il s'agit d'un complément ministériel alloué aux étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux du CROUS.

Attention : ces bourses ne sont pas cumulables entre elles.

Préparation linguistique :

Une préparation linguistique est assurée par les Centres de Ressources de Langues à l'Université de Nice :

<http://sites.unice.fr/scl/index.php/crl/>

Nous vous encourageons vivement à y participer, la plupart des universités d'accueil exigent un niveau de langue minimum parmi leurs critères de sélection des étudiants (niveau B1 le plus souvent).

TOEFL/TOEIC :

Le TOEFL ou le TOEIC sont exigés par certains partenaires.

Pour en savoir plus :

Bureau des Relations Internationales (BRI Sciences), courriel : ri-sciences@unice.fr

Petit Valrose - rez de chaussée, bureau 10